

# DANS LA RUE

## **De la survie à la solidarité : perspectives d'action en itinérance**

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Dans le cadre de la consultation *Les conditions de succès visant à assurer une intégration harmonieuse des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole*

28 février 2025

## Table des matières

Avant-propos .....	3
Dans la rue, au service des jeunes depuis 1988 .....	4
Mission .....	4
Services .....	4
Expertise et approche .....	4
Virage prévention .....	4
Bref regard sur l'itinérance .....	5
L'itinérance sous toutes ses formes.....	5
Les jeunes marginalisés, quel parcours?.....	6
Agir en prévention .....	6
Déploiement des organismes communautaires montréalais en itinérance.....	8
Réflexions sur le mandat de la commission.....	9
De la cohabitation au partage de l'espace public.....	10
Droit des personnes .....	11
Organismes communautaires .....	11
Gouvernance.....	12
Conditions de succès pour le développement de ressources.....	13
Réponse aux besoins.....	13
Valorisation des ressources .....	14
Organisation des services avec une vision de communauté .....	15
Embourgeoisement.....	15
Sentiment de sécurité .....	16
Polarisation des opinions .....	17
Leadership de la Ville de Montréal .....	18
Sommaire des recommandations .....	19
Bibliographie .....	21

## Avant-propos

L'itinérance est une problématique de société combinant des causes structurelles et systémiques ayant un impact sur des individus. Cela constitue une atteinte aux droits fondamentaux des personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance. Il est essentiel de sortir d'une vision de sur-responsabilisation individuelle des personnes concernées dans une perspective néolibérale de gestion publique. Il est un leurre de réduire l'itinérance à un geste individuel, avec des clichés du type *si on le veut, on le peut*. Les personnes sont d'abord victimes d'une absence de gestion efficace de problématiques sociétales et systémiques. Elles ne sont pas responsables de la pauvreté, d'un manque flagrant d'investissement dans les infrastructures en logements sociaux, du désinvestissement en santé et services sociaux, des causes structurelles et systémiques de l'itinérance telles que la sortie des institutions. Vouloir agir sur la cohabitation ne peut être une action isolée dans un contexte où la société échoue à prévenir l'itinérance. Par conséquent, il est inconcevable de réfléchir à gérer l'itinérance sans vouloir la prévenir et la réduire. Une vision en tunnel à court terme aurait pour conséquence d'empirer les conditions de vie des personnes concernées en faisant porter sur leurs épaules l'échec des politiques publiques actuelles.

Plus que jamais, il importe d'agir sur le phénomène de l'itinérance sur plusieurs fronts. De la prévention à la réduction de l'itinérance, c'est une question de dignité humaine et de respect des droits. À partir d'une reconnaissance de l'état de survie dans lequel se trouvent de nombreux concitoyens, nous devons adopter une posture de solidarité et miser sur les forces que peuvent offrir l'ensemble de la communauté.

Par ailleurs, malgré toutes les actions gouvernementales prises, l'implications de nombreuses ressources et la volonté des personnes concernées de s'impliquer pour améliorer la situation, il serait un leurre de croire qu'il est possible de régler la question de la cohabitation tant et aussi longtemps que l'itinérance frappe autant de citoyens. L'actuel mandat de la démarche organisée par l'Office de consultation publique de Montréal fait référence au document de positionnement présenté par la Ville de Montréal *Les conditions de succès visant à assurer une intégration harmonieuse des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole*.

L'opinion déposée ne vise pas à répondre à ces questions directement, mais plutôt à susciter la réflexion de la commission sur les enjeux de cohabitation en portant un regard sur le vécu des personnes concernées et la réalité que rencontrent les organismes communautaires. Par conséquent, une première partie apporte un regard sur l'itinérance, une deuxième partie porte sur le mandat tel que formulé et finalement une troisième partie souligne des pistes de réflexion entourant la cohabitation.

## Dans la rue, au service des jeunes depuis 1988

### Mission

Fondé par le Père Emmett Johns « Pops » en 1988, Dans la rue vient en aide aux jeunes sans-abri ou en situation précaire. Avec dévouement, empathie et respect, et grâce au soutien de la communauté, nous veillons à leurs besoins immédiats et travaillons avec eux afin qu'ils puissent acquérir les compétences et les ressources nécessaires pour mener une vie plus autonome et plus enrichissante.

### Services

Au fil des 36 dernières années, Dans la rue a développé une approche multi-facettes afin de répondre aux besoins des jeunes sans-abri. Chaque année, l'organisme vient en aide à plus de 1 000 jeunes (de 12 à 25 ans) en offrant plusieurs programmes et services pour faciliter leur cheminement vers une vie plus enrichissante et autonome : nourriture, maison d'hébergement d'urgence, soins de santé physique et mentale, éducation, perspectives d'emploi, services juridiques, logements sociaux ainsi que la découverte et l'expression de soi à travers les arts et d'autres activités.

### Expertise et approche

L'équipe de Dans la rue possède une compréhension fine des défis auxquels font face les jeunes et déploie une approche sensible aux traumatismes, humaniste et axée sur la réduction des méfaits pour aborder des situations variées et complexes qui ne trouvent pas de réponse dans les services existants. Pour l'année 2023-2024, le Centre de jour a reçu près de 26 000 visites, alors que la Roulotte a reçu près de 18 000 visites dans la communauté. Ces rencontres ont permis de faire plusieurs démarches afin que les jeunes que nous accueillons soient accompagnés selon leurs besoins.

### Virage prévention

En 2018, Dans la rue a pris l'initiative de lancer la Coalition Jeunes+, qui vise à promouvoir la prévention de l'itinérance jeunesse et le respect des droits des jeunes au Québec. Elle est régie par des jeunes avec savoir expérientiel, des organismes communautaires, des regroupements d'organismes communautaires et des personnes du milieu de la recherche. Les jeunes sont au cœur de ce projet collectif. Ce sont leurs droits, leurs besoins et leurs idées qui sont mis de l'avant. Quatre à six jeunes avec savoir expérientiel constituent le comité Jeunes+ qui oriente les actions.

Outre son soutien à Jeunes+, Dans la rue continue à affiner ses programmes et services pour favoriser la transition ainsi que l'intervention précoce afin de permettre aux jeunes idéalement de contourner l'itinérance, ou sinon de cheminer rapidement et durablement vers une sortie de l'itinérance, pour éviter la répétition et la chronicité de la précarité. En 2021, à l'occasion de son plan stratégique 2021-2025, Dans la rue a articulé sa vision ainsi : Jouer un rôle moteur en prévention de l'itinérance jeunesse.

## Bref regard sur l'itinérance

### L'itinérance sous toutes ses formes

La définition de l'itinérance englobe à la fois une problématique sociale et une situation à laquelle est confrontée une personne. Elle varie selon les courants d'analyse. Néanmoins, la Politique nationale de l'itinérance (MSSS, 2014) formule une définition combinant causes et effets :

« L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. »

Par ailleurs, dans la démarche qualitative du deuxième portrait en itinérance (MacDonald et al. 2020), plusieurs variations de la définition sont présentées. L'itinérance est alors vue comme une fragilisation, soit l'effritement du réseau social et un état où la personne se sent « itinérante », soit un sentiment de ne pas trouver sa place nulle part. En outre, la situation de survie et le choix-contrainte y sont présentés de manière à suggérer les stratégies adoptées par la personne afin de survivre dans l'état de désaffiliation sociale. D'ailleurs, plusieurs jeunes en situation d'itinérance mentionnent la consommation de drogue comme un moyen pour s'automédiquer et pour faire face à la grande détresse dans laquelle ils et elles se trouvent.

Ce qui relie les différentes facettes des définitions présentées ci-haut revient à prendre en compte l'itinérance dans une perspective globale, alliant un rapport difficile entre absence de choix préférable et dégradation des conditions de vie. Prendre en compte cette vision oblige à recentrer nos réflexions sur les dures épreuves que rencontrent les personnes et enraye la vision de sur-responsabilisation individuelle.

L'itinérance abîme. L'invisibilité et la relation hostile perpétuelle avec bon nombre de passants et personnes représentantes de l'ordre épuisent, usent. Les personnes se retrouvent avec une estime de soi brisée, éclatée. Ces blessures s'ajoutent à celles du passé et exacerbent les traumatismes qu'elles ont rencontrés. Cela implique être en constante survie et donc en perpétuelle vigilance pour faire face à l'environnement hostile dans lequel se trouve la personne en situation d'itinérance. Réapprendre à faire confiance, établir des relations de confiance avec les personnes de son entourage, les organismes et institutions qui les ont laissées tomber, reprendre du pouvoir sur sa vie, ce sont toutes des étapes essentielles pour traverser une situation d'itinérance.

Vivre dans la rue est un travail à temps plein. L'horaire est régi par la multiplication des ressources. Chaque endroit a son horaire propre et sa programmation. Malheureusement, les personnes en situation d'itinérance doivent combiner plusieurs offres de services, le tout en se déplaçant continuellement d'un endroit à l'autre. En plus d'être dans une situation qui provoquerait une grande désorganisation chez une majorité, elles doivent réussir à composer avec les horaires, règles et conditions d'accès variant d'un endroit à l'autre. Chercher à manger, à se protéger, prendre soin de son hygiène, dormir, aller à ses différents rendez-vous, etc. Plusieurs personnes mentionnent qu'en sortant de l'itinérance, elles ont besoin d'un temps d'adaptation, juste pour dormir, se reposer, se réapproprier leur corps. Ensuite seulement pourra débuter le travail de guérison.

## Les jeunes marginalisés, quel parcours?

Lorsqu'il s'agit de la marginalisation des jeunes en situation d'itinérance à Montréal, il est impossible de ne pas soulever des enjeux complexes de cohabitation urbaine, où se confrontent vulnérabilités sociales, politiques publiques et perceptions citoyennes. Les jeunes marginalisés rencontrés quotidiennement sont bien souvent les victimes de parcours de vie marqués par la précarité, de nombreuses ruptures, et la violence, notamment familiale. Faute de choix et d'infrastructures accessibles, ces jeunes trouvent refuge dans l'espace public, suscitant des tensions avec les résidents et commerçants. La ville, en tant qu'écosystème diversifié, peine à concilier l'inclusion et un certain ordre social, oscillant entre approches répressives et initiatives d'accompagnement, souvent en tentant d'allier les deux.

En 2022, la situation réelle des jeunes ayant connu les services de la Protection de la jeunesse a été documentée. La recherche de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec (EDJeP) démontre clairement que plus du tiers des jeunes ayant un parcours étendu en protection de la jeunesse connaissent au moins un épisode d'itinérance dans les premières années suivant leur sortie de placement. Une bonne proportion (36,6 %) des jeunes ayant connu au moins un épisode d'itinérance rapportent également que la durée de l'épisode a été supérieure à un mois. Ces mêmes jeunes ayant eu au moins une expérience d'itinérance ont affirmé en plus grand nombre avoir connu des problèmes de santé mentale (53 % contre 33 % pour les jeunes en stabilité résidentielle). Se retrouvant seuls dans l'espace public après de plus ou moins longs épisodes de placements, près de la moitié (44 %) rapportent avoir été arrêtés par la police et 21 % avoir été emprisonnés (Goyette et al., 2022).

À la lumière de ces résultats de recherche, il apparaît que ces jeunes ont une histoire de ruptures et de difficultés souvent hors du commun et que la rue n'est qu'un choix par manque d'options plus satisfaisantes. La responsabilité collective de leur présent et de leur avenir incombe à tous, car ils ont droit à la citoyenneté. Une réponse durable nécessiterait une synergie entre les acteurs communautaires, les pouvoirs publics et la société civile afin de favoriser des solutions structurantes, alliant l'accès au logement, le soutien psychosocial et la reconnaissance de leur dignité en tant que citoyens à part entière.

## Agir en prévention

L'itinérance visible touche environ 2 000 jeunes une nuit donnée au Québec (dénombrement 2022). À cela s'ajoute l'itinérance cachée vécue par 2,4 à 6,2 % des jeunes entre 15 et 24 ans. Au Canada, 40 % des jeunes en situation d'itinérance ont vécu leur premier épisode d'itinérance avant l'âge de 16 ans (Gaetz et al. 2016). Les causes et les conséquences sont multiples et entremêlées (expériences de maltraitances à l'enfance, ruptures familiales, difficultés de santé mentale, troubles d'apprentissage et décrochage scolaire, consommation de substances psychoactives ...). De plus, 58 % des jeunes non accompagnés âgés de 13 à 24 ans sont considérés en itinérance chronique. (Gaetz 2024). Des populations surreprésentées de jeunes donnent des indices sur des facteurs de vulnérabilité supplémentaire. Les jeunes Autochtones forment 30 % de la population itinérante jeunesse au Canada (13 % au Québec); les jeunes LGBTQIA2+, 29,5 % (au Canada). La plus grande surreprésentation concerne les jeunes sortant de la protection de la jeunesse avec 57,8% au Canada (Gaetz et al. 2024). Au Québec, 33 % des jeunes sortant à 18 ans d'un placement en protection de la jeunesse vivent de l'itinérance avant l'âge de 21 ans, et 70 % vivent de l'itinérance ou de l'instabilité résidentielle (Goyette et al., 2022).

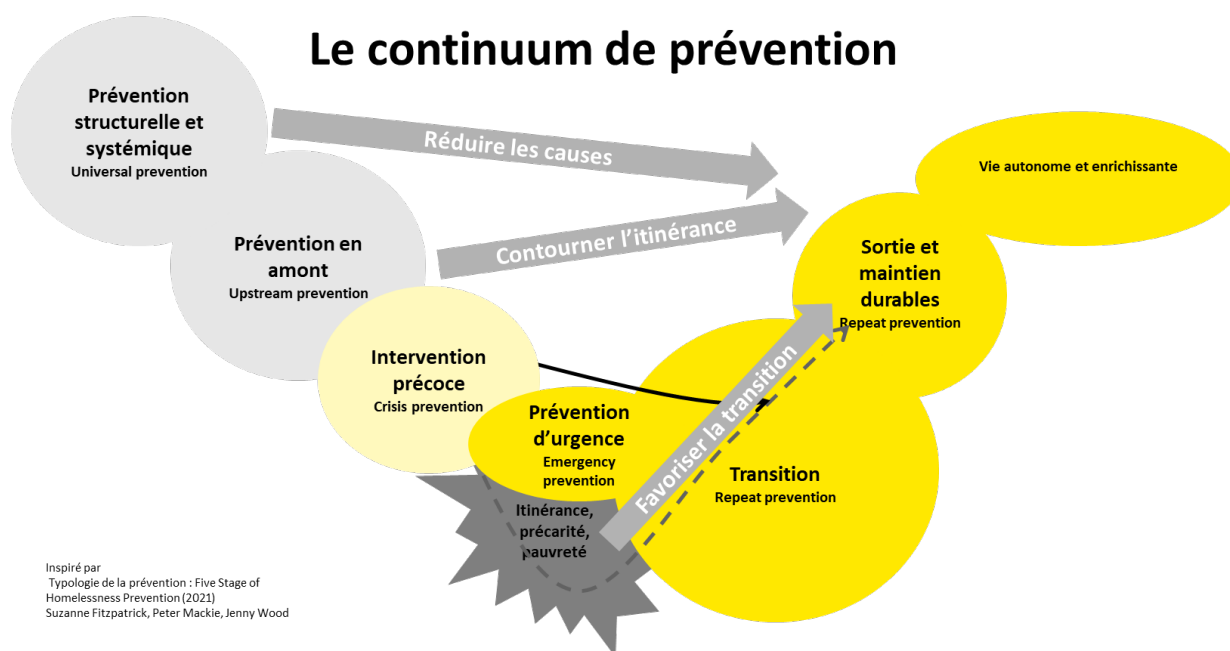
Dans l'ensemble, la société doit reconnaître les enjeux spécifiques des jeunes en situation ou à risque d'itinérance, qui ont peu ou pas d'expérience de la vie autonome, n'ont pas fini leur éducation, sont en pleine période de transition à la vie adulte et de découverte de soi, et peuvent vivre l'émergence des troubles de santé mentale. La précarité et l'itinérance les conduisent en mode survie et compromettent le développement de leur plein potentiel.

Parmi ces jeunes, les jeunes ayant des enfants représentent 15 % des jeunes de 16 à 24 ans en situation d'itinérance au Canada. Majoritairement sortis des systèmes de protection de la jeunesse, ces jeunes parents cumulent l'inexpérience de vie autonome, la grande précarité et l'apprentissage de la parentalité, dans le contexte d'un manque de modèle positif et de réseau de soutien. Un des enjeux majeurs est que leurs enfants ne vivent pas de placement en protection de la jeunesse, pour pouvoir briser le cycle protection, précarité et itinérance.

La prévention de l'itinérance est d'abord une question de respect des droits et de la dignité de jeunes. C'est permettre aux jeunes de développer leur plein potentiel. Comme le dit Mélodie Cordeau jeune du comité Jeunes+, « nous voulons juste devenir des adultes à part entière, complets, responsables et citoyens ». Elle dit aussi, à juste titre, que les actions en prévention de l'itinérance des jeunes ont des retombées pour l'ensemble des jeunes. Il est impératif d'agir rapidement et le plus en amont possible.

Il importe d'agir pour éviter que les jeunes continuent à vivre des situations d'itinérance au cours de leur vie. Au Canada, 50 % des personnes en situation d'itinérance ont vécu leur premier épisode d'itinérance avant l'âge de 25 ans. Tous les efforts en prévention de l'itinérance des jeunes et des familles ont un impact dans la lutte contre l'itinérance.

Pour illustrer son approche, Dans la rue a créé le continuum de prévention (à partir la typologie de la prévention de Fitzpatrick, Mackie et Wood). Ses engagements en prévention se situent à tous les niveaux de ce continuum. Cette représentation illustre les leviers possibles pour agir sur l'itinérance.



## Déploiement des organismes communautaires montréalais en itinérance

Alors que dès l'Antiquité l'itinérance pouvait exister, elle est devenue apparente dans l'histoire contemporaine, en opposition à l'apparition de la richesse démocratisée, accessible à tous, permettant ainsi la privatisation de la terre. Dans un contexte de révolution industrielle, suite à la pauvreté, la guerre et la maladie, de nombreuses personnes ont migré vers les grandes villes pour y trouver un endroit où rester et adopter comme stratégie de survie la mendicité et les petits travaux comme la vente de journaux, le lavage de vitres (squeegee), etc. De plus, les communautés religieuses ont joué un rôle important dans le déploiement de la charité. Plusieurs initiatives communautaires ont par la suite vu le jour au début du siècle, notamment lors de la crise économique de 1929, comme ce fut le cas pour de nombreuses initiatives de soupe populaire. Puis, les communautés se sont organisées au cours de la Révolution tranquille, période considérée comme le berceau de l'action communautaire, et par la suite, de l'arrivée des grandes politiques sociales (Lachapelle, 2007). Plusieurs groupes de défense de droits et d'entraide ont vu le jour, et sont toujours actifs aujourd'hui.

Puis, dans les années 80, la présence de l'itinérance visible, de jeunes en situation d'itinérance et d'enjeux de santé publique comme la consommation de drogue et la transmission d'ITSS constituent une situation préoccupante où des pratiques se sont déployées pour rejoindre les personnes en situation de marginalité. Le déploiement du travail de rue et la création de plusieurs organismes en réduction des méfaits deviennent des stratégies sociocommunautaires importantes au centre-ville de Montréal, toujours présentes aujourd'hui.

Alors que les groupes communautaires sont portés par des citoyens, travailleurs, bénévoles et donateurs, les subventions publiques ont permis d'augmenter le financement pour permettre leur déploiement sur plusieurs volets. Répondant à une part importante du filet social, l'entraide y domine toujours. Cependant, les frictions avec le grand public sont apparues dans un contexte d'irritants quant au partage de l'espace public et d'un mouvement NIMBY (Not In My Backyard / Pas dans ma cour). Le climat a fait place à des tensions et certaines stratégies de gestion de l'espace public ont vu le jour, comme la fermeture des parcs de nuit ou encore la lutte aux incivilités. Le profilage social a été démontré grâce à des travaux sur la surjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance, notamment par l'Opération droits devant menée par le RAPSIM et l'équipe de recherche de Céline Bellot (Bellot et al. 2005).

Par ailleurs, la concurrence entre grandes villes pour la qualité de vie et l'attrait du tourisme sous une influence de politique néolibérale ont amené la Ville de Montréal à régir l'espace public de sorte à ce qu'il soit invitant et convivial pour les travailleurs et touristes (Parazelli, 2021). L'occupation de l'espace public par des projets récréo-touristiques et la dissuasion d'occuper l'espace à d'autres fins notamment par la présence de policiers et agents de sécurité ciblant les comportements jugés déviants ont contribué à des déplacements de population vers d'autres secteurs notamment vers l'Est et le Nord. Cela a occasionné d'autres problèmes tels que le manque de ressources et une plus grande tension alors que les populations marginalisées ont occupé de nouveaux espaces où les résidents domiciliés avaient encore moins d'expérience de cohabitation, de ressources et de compréhension face à ces phénomènes qui ont alors apparu émergents. Dans ce même climat de tension, des organismes importants ont rencontré des barrières multiples pour se relocaliser.



Les quelques jalons présentés ci-haut n'ont pas la prétention de dresser un portrait fidèle de la reconstitution historique de l'émergence de l'itinérance en tant que phénomène social<sup>1</sup>. Ils visent à situer brièvement les réflexions subséquentes quant à la question de la cohabitation.

## Réflexions sur le mandat de la commission

Le mandat de la consultation *Les conditions de succès visant à assurer une intégration harmonieuse des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole* vise une situation complexe, qui ne peut se résumer qu'à une énumération de conditions de succès. Qui plus est, le mandat en lui-même est problématique pour un positionnement sur cette question.

Le terme "cohabitation" désigne généralement les défis liés au partage de l'espace public, en mettant l'accent sur les irritants. Cependant, sans vouloir en aucun cas minimiser les sentiments d'insécurité et d'impuissance de certaines personnes, il est difficilement concevable de privilégier le bien-être de la majorité au détriment du respect des droits d'une minorité. Conjuguer des réalités parfois diamétralement opposées demeure un défi de taille. Par exemple, le 10 février 2024, La Presse titrait un article : «Un cadavre retrouvé dans la cour d'un CPE». Les premiers faits présentés :

«Ce qu'il faut savoir

- *Un homme a été trouvé mort dans la cour d'un CPE le 2 février, au centre-ville de Montréal.*
- *Comme le CPE est voisin de la Mission St-Michael, un refuge pour sans-abri, cela relance le débat sur la difficile cohabitation entre ces organismes et leurs voisins.*
- *Les changements dans la consommation de drogue compliquent cette cohabitation et la prise en charge des personnes dans la rue, constate aussi la Mission Old Brewery.»*

Cet article expose les difficultés rencontrées par le CPE qui se trouve dans un secteur près de ressources offrant des services aux personnes en situation d'itinérance. Il démontre à quel point l'itinérance est perçue comme une problématique, un irritant dont il faut se défaire. Malheureusement, rien n'est écrit sur la personne décédée, dehors, seule au grand froid. Derrière chaque incident soulevé se trouve une personne en situation d'itinérance. La déshumanisation des personnes en situation d'itinérance réduit l'être humain à un simple problème à gérer. Cette conception perpétue la violence systémique dont sont victimes les personnes habitant l'espace public. L'angle de réflexion devrait porter sur les individus en situation d'itinérance, en misant sur la

---

<sup>1</sup> Pour approfondir ces réflexions, deux ouvrages sont particulièrement appropriés :

A. Bellot, C. & Sylvestre, M.-È. (2017). *La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté.*

B. Parazelli, M. (2021). *Itinérance et cohabitation urbaine: Regards, enjeux et stratégies d'action.*

solidarité de la communauté à raccompagner les plus vulnérables vers une amélioration de leurs conditions de vie. Ce regard n'enlève pas la validité des sentiments d'insécurité ou d'exaspération des personnes côtoyant l'itinérance, mais il est crucial d'aborder la question de front. La première question demeure la plus importante : comment peut-on éviter que des personnes se retrouvent en situation d'itinérance ? La deuxième question à se poser est : pour les personnes qui occupent l'espace public, comment peut-on offrir des services avec une vision intégrée d'un point de vue urbanistique et social pour améliorer les relations entre toutes les personnes qui peuvent se côtoyer dans l'espace public ?

## De la cohabitation au partage de l'espace public

La commission s'intéresse à la cohabitation et à l'intégration harmonieuse des ressources. Il est crucial de souligner que ce sujet concerne des personnes et des vies humaines. Ces personnes ont des droits qui sont bafoués; elles sont délaissées par une société où notre filet social a visiblement échoué. Cela met en lumière l'écart entre les réalités vécues par une majorité de personnes nettement plus privilégiées et une minorité largement défavorisée. Pourtant, le thème de la cohabitation pour ces dernières ne se résume pas à une opposition entre deux entités en confrontation, mais à une vision commune. Ce serait un idéal à atteindre. Pour y parvenir, des espaces de réflexion dynamiques, favorisant l'émergence d'une intelligence collective, pourraient permettre une convergence vers une situation de partage de nos espaces collectifs. Cela implique également que toutes parties concernées soient à un niveau égal pour CO-habiter. Malheureusement, pour le moment, cela réfère à un concept d'inégalité dans l'habitat. Plusieurs personnes en situation d'itinérance ne parlent même pas du droit d'habiter, mais plutôt du simple droit d'exister, alors que l'intolérance et les violences auxquelles elles sont confrontées prédominent. Par conséquent, il serait préférable de parler de partage d'espace public, et pour plus de précisions, de partage inégal de l'espace public.

Alors que la ville aspire à être reconnue comme solidaire et inclusive, un représentant de la Ville de Montréal a réitéré cette intention lors de la séance d'information du 21 janvier 2025. Il est crucial d'approfondir les notions de solidarité et d'inclusion. L'inclusion, tout d'abord, implique une conception des espaces, tant au niveau de l'architecture que de l'urbanisme, visant à accueillir toute personne citoyenne, qu'elle soit logée ou non. Malheureusement, l'organisation actuelle de la ville, en raison de règles administratives telles que la fermeture nocturne des parcs, les démantèlements, ou encore les aménagements hostiles comme l'installation de barreaux au centre des bancs de parcs, ou l'impossibilité d'utiliser le métro pour se réchauffer, témoigne d'une exclusion manifeste. En outre, divers règlements démontrent une tentative de limiter l'usage d'endroits pour des personnes jugées dérangeantes. C'est le cas du règlement adopté par certaines bibliothèques pour limiter l'accès à des personnes dont l'hygiène corporelle ne rencontrait pas les standards, ou encore l'utilisation d'une musique à tue-tête pour rendre hostile une cage d'escalier. La Ville de Montréal n'est donc pas inclusive pour toute sa population, notamment celle en situation d'itinérance.

Par ailleurs, la notion de solidarité sous-entend un respect mutuel entre les différentes couches de la population, visant à encourager un état positif basé sur l'entraide et la compréhension réciproque. Le mandat de la présente consultation met en lumière les défis de cohabitation et semble se concentrer sur les incivilités auxquelles sont confrontés les citoyens logés face à la population itinérante. Cela laisse à penser que l'itinérance est perçue davantage comme une problématique, occultant ainsi la réalité de chaque personne constituant cet enjeu de société. En faisant reposer le poids de la consultation sur les défis d'intégration des ressources et des personnes en situation d'itinérance, cela suppose que les dynamiques relèvent en partie de

problématiques liées à l'itinérance, et non d'un manque de planification, d'incompréhension, d'impatience ou de méconnaissance de la part des personnes logées. Il est d'ailleurs préoccupant d'opposer la majorité à la minorité pour le respect des droits fondamentaux de celle-ci.

## **Droit des personnes**

Afin d'approfondir la question des droits des personnes, le droit au logement constitue un premier angle à considérer. Alors que l'immobilier est perçu comme un moyen de développer une richesse personnelle, dans notre environnement montréalais, la vision du profit prime sur le bien-être des individus. Cette quête incessante de rentabilité provoque une hausse des loyers, rendant de plus en plus difficile l'accès au logement. Certes, des logements sont encore disponibles, mais leur coût les rend inaccessibles pour une grande partie de la population. Cela peut entraîner des déplacements vers d'autres quartiers plus abordables, où les transports en commun sont moins développés, où il y a moins d'infrastructures, des déserts alimentaires, moins d'entraide ou de filet social. Les défis pour se loger deviennent une source de fréquentation des espaces publics et de situations d'itinérance pour malheureusement plusieurs personnes. Il est impossible de parler des enjeux de cohabitation sans souligner la responsabilité de la crise du logement.

Un autre élément à souligner concernant la ville solidaire est le réconfort que tente d'apporter la Ville de Montréal aux citoyens en mettant en avant le caractère de transition, de ressources ou encore la notion d'intégration des personnes vers une démarche d'employabilité. Par exemple, lorsqu'une représentante de l'arrondissement Ville-Marie a répondu lors de la séance d'information, elle a mis en lumière une ressource, qui offrirait des services aux personnes investies dans une démarche de réinsertion. L'intention est louable. Cependant, elle met en évidence un défi pour les personnes qui ne sont pas prêtes pour une démarche de réinsertion. Pourtant, ces individus ont des droits que la ville et toute autre instance devraient considérer comme des citoyens à part entière. Même lorsqu'une personne n'est pas prête à entreprendre une démarche de réinsertion, elle a le droit d'avoir un endroit pour se poser, un endroit où elle pourrait manger, et ne pas se retrouver à l'extérieur lors des crises de chaleur en été ou des grands froids en hiver. De plus, ce type de discours met en opposition les ressources qui offrent des services d'urgence et les autres types de services. Cela nuit au travail des ressources en situation d'urgence en augmentant l'intolérance des citoyens face à ce type de service.

## **Organismes communautaires**

Lorsqu'il s'agit de discuter de l'implantation de ressources, il est impératif de distinguer les différents types d'organisations. En situation de crise, les diverses instances gouvernementales aux trois paliers peuvent souhaiter mettre en place une ressource pour répondre à un défi spécifique. Par exemple, des lieux d'hébergement d'urgence peuvent être nécessaires en cas d'incendie, de pannes de courant électriques durant une période hivernale, ou encore en contexte de pandémie comme la COVID-19. Ces implantations visent à répondre rapidement à un besoin urgent pour le bien-être des citoyens, avec une vision d'urgence pilotée par la société civile. Généralement, elles répondent de manière temporaire à un besoin pressant. Ce type de déploiement pourrait bénéficier d'une certaine patience, considérant la situation exceptionnellement importante et temporaire. Malheureusement, en contexte d'itinérance, il est arrivé à plusieurs reprises qu'un tel déploiement ait lieu alors que l'itinérance est une crise qui perdure dans le temps. Elle n'est certainement pas temporaire, et d'autres réponses pourraient être explorées.

D'un autre côté, les organismes communautaires déploient des ressources en fonction des besoins constatés. La majorité des ressources communautaires travaillent en se fiant aux critères de l'action communautaire autonome. Le principe des organismes communautaires est d'être issus d'un milieu pour répondre aux besoins de ce milieu. Ainsi, ils déploient des actions dans un environnement précis, que ce soit un quartier, un arrondissement ou la ville, en tenant compte des besoins des personnes concernées. Par conséquent, l'établissement d'une ressource doit être considéré selon la pertinence de la réponse apportée. Cet aspect ne peut être remis en question. La ressource communautaire ne crée pas la pauvreté, la détresse ou l'itinérance; elle répond aux besoins d'un milieu. Lorsqu'il y a une surcharge autour d'une ressource, il faut considérer le manque de ressources et le grand besoin des personnes concernées. Par conséquent, le déplacement d'une ressource ne doit pas être envisagé, et la bonification des réponses devrait plutôt être privilégiée.

## Gouvernance

Le manque de gouvernance nuit à l'établissement durable d'offres de différentes ressources et groupes communautaires pour répondre aux défis des personnes en situation d'itinérance. Les enjeux de financement, envoyés par appel les uns après les autres dans des délais très courts, posent un problème majeur. De plus, les prises de décision et la coordination sont des défis importants. Il est crucial de constater l'ensemble des besoins et d'élaborer un plan permettant de répondre à la complexité de la situation. L'absence de gouvernance et de coordination entraîne un manque d'imputabilité. Personne ne semble responsable des enjeux d'itinérance, et les responsabilités sont renvoyées d'une compétence fédérale à une compétence provinciale, puis municipale. Dans une vision de défense de son bilan politique, chaque acteur tend à prôner ses accomplissements. Par conséquent, les actions concertées sur le fond du problème sont souvent négligées.

Par ailleurs, les appels à projets à court terme, d'un an, deux ans, trois ans, limitent la vision à long terme des solutions. Il est extrêmement difficile pour une ressource de déployer toute une équipe d'intervention et de réaliser des projets immobiliers, notamment la construction de centres communautaires ou de logements, sans garantie de financement. Les organismes communautaires, composés de citoyens formant une assemblée et un conseil d'administration, sont souvent chargés de porter les visions du développement sans soutien ni assurance. De ce fait, les appels à projets consomment un temps précieux que les organisations pourraient consacrer au déploiement de ressources. Par ailleurs, cela crée une dynamique de concurrence entre les ressources, diminuant ainsi l'efficacité du travail. À cela s'ajoute une charge administrative et un épuisement au sein de la communauté d'acteurs, qui pourtant détiennent une expertise de pointe. Un soutien à la mission permettrait d'agir concrètement en vue d'améliorer la situation. Tant que les problèmes sociaux ne sont pas abordés, il y aura des personnes en situation de précarité, voire en situation d'itinérance. Ainsi, même les réussites d'une ressource devront se répéter année après année auprès de nouvelles populations arrivant toujours en situation d'itinérance.

## Conditions de succès pour le développement de ressources

Le développement des ressources doit d'abord se déployer de sorte que les personnes concernées puissent bénéficier des services afin de répondre à des besoins spécifiques. Cela implique une réflexion sur d'importants aspects. Assumée, la question ici ne porte pas sur l'intégration des ressources, pouvant référer au concept d'ajout dans un milieu, comme une solution venant de l'extérieure, qui devrait faire sa place. Alors que dans les faits, les ressources émergent du milieu, et les conditions de succès doivent viser le développement de leur plein potentiel.

### Réponse aux besoins

Le lieu choisi pour l'établissement de ressources communautaires peut parfois être remis en question. Cependant, il est essentiel de rappeler qu'une ressource communautaire est développée pour répondre à des besoins spécifiques des personnes desservies par l'organisme. Par conséquent, l'implantation d'une ressource doit prendre en compte à la fois les besoins de la population locale et l'utilisation de ces services. Cela implique un certain nombre d'éléments logistiques, tels que l'emplacement de la porte d'entrée, la présence de signalisation, et la possibilité d'indiquer la présence d'une ressource. Il est important de souligner que, pour des raisons de sécurité et de confidentialité, plusieurs ressources ne peuvent indiquer le nom de leur établissement ou leur mission afin de protéger les personnes qui utilisent le service.

Par ailleurs, les défis de déplacement varient grandement sur l'île de Montréal. Dans la grande région montréalaise, le transport en commun n'est pas pleinement développé, certaines zones sont donc difficilement accessibles. Plusieurs personnes en situation d'itinérance n'ont pas les moyens d'utiliser les transports en commun. Elles ne peuvent pas avoir recours à des petits services comme la vente de consignes ou la quête, car même si elles obtiennent de la monnaie, elles ne peuvent pas acheter de billets de cette façon puisque l'argent comptant n'est plus accepté. Par ailleurs, le coût du transport en commun fait en sorte que plusieurs personnes ne peuvent s'en prévaloir. La grande région montréalaise impliquant de longs déplacements, plusieurs personnes ne peuvent parcourir de grandes distances pour utiliser les ressources. Il n'est donc pas possible d'implanter une ressource dans une région éloignée alors que les personnes concernées ne pourraient y avoir accès. Cela favoriserait de toute façon un étalement urbain non pertinent. De plus, puisque la ressource communautaire vise à desservir une population locale, offrir des services de manière décentrée loin des besoins revient à remettre en question la pertinence même de la réponse à ces besoins et à ne pas offrir de réponse aux besoins des personnes concernées dans leur milieu, ce qui est une façon de bafouer leurs droits.

De plus, les personnes concernées peuvent rencontrer plusieurs barrières quant à l'utilisation des services. Parmi celles-ci, les défis d'organisation, tels que le respect des heures de rendez-vous, impliquent des déplacements pouvant aller jusqu'à deux heures de transport en commun pour obtenir un service spécialisé, les incohérences entre l'ouverture d'une ressource et l'heure de rendez-vous dans un autre lieu, en ajoutant le temps de déplacement entre plusieurs établissements distincts, compliquent encore davantage la situation. Il est nécessaire de coordonner les déplacements entre tous ces établissements. Parfois, le besoin est immédiat, mais la réponse se fera attendre. Ainsi, une personne nécessitant des soins de santé pourrait recevoir un service deux jours plus tard. Cependant, entre-temps, les lieux d'hébergement ou de refuge étant très souvent complets, la personne peut être déplacée dans un autre quartier, revoir le besoin du service de

santé dans un autre quartier et donc recommencer à zéro sur une liste d'attente ou dans une optique de sans rendez-vous. Il ne faut pas prendre pour acquis que tout le monde possède un cellulaire pour répondre aux différents besoins de prise de rendez-vous en ligne ou par téléphone, ou encore pour recevoir des rappels sur des cellulaires privés. Sans cellulaire, l'obtention d'un service devient pénalisante. Cela implique également un défi d'organisation, de planification, d'identification des délais et des manques de documents ou autres pour avoir accès à un service, ce qui ramène à recommencer à zéro.

Enfin, plusieurs personnes peuvent avoir eu bon nombre de personnes intervenantes et avoir perdu confiance dans le système, créant ainsi une barrière supplémentaire pour accéder aux services. À cet effet, le travail de proximité et une relation d'aide basée sur un accompagnement humain peuvent diminuer cette obstruction. Il ne faut donc pas sous-estimer l'importance du sentiment de confiance que les personnes développent envers les ressources et les intervenants. Il est crucial de privilégier le maintien des ressources dans leur milieu où ce sentiment de confiance a été développé pour le bien des personnes qui utilisent les services.

### **Recommandations**

- Que le déploiement de nouvelles ressources soit d'abord orienté vers la pertinence de la réponse aux besoins des personnes concernées.
- Que le respect de l'action communautaire autonome soit enchâssé dans la charte de la Ville de Montréal.

### **Valorisation des ressources**

Le développement de l'expertise d'une ressource implique des années de travail, de multiples travailleurs et bénévoles. Or, les organismes communautaires doivent consacrer du temps et des efforts en multipliant les appels à projets pour monter des montages financiers, qui répondent difficilement aux réels besoins dans le temps, notamment pour faire face aux imprévus. Par ailleurs, pour développer des projets de logements sociaux, les ressources doivent assumer les coûts pour la pré-conception et la recherche de terrain, à partir des ressources financières déjà limitées pour la mission. En outre, les organismes peuvent difficilement dégager la marge de manœuvre pour s'impliquer dans tous les projets de concertation de bon voisinage existants, ayant rarement des postes financés pour ces actions. Enfin, les ressources sont confrontées à des défis administratifs et bureaucratiques pour l'exercice de leur mission, nécessitant encore temps et argent.

D'un autre côté, la Ville de Montréal est impliquée dans la recherche de terrain et le développement de projets structurants. Alors considérée comme une alliée, elle peut apporter son soutien en expertise et en facilitant des projets. Cependant, lorsque le projet rencontre des défis, le poids repose sur l'organisme porteur. Par conséquent, la valorisation des ressources passe également par le soutien des projets, même au travers des défis rencontrés.

### **Recommandations**

- Que la Ville de Montréal octroie du financement à la mission flexible afin de soutenir et reconnaître les efforts des ressources communautaires à l'amélioration des conditions de vie des montréalais et montréalaises.

- Que les barrières administratives quant aux ressources communautaires soient remplacées par une volonté ferme de soutenir le déploiement des ressources, que ce soit au niveau des capacités financières, administratives, géographiques et collectives.

## Organisation des services avec une vision de communauté

L'organisation des services est importante pour une réponse optimale aux besoins de la population. Certaines ressources peuvent apporter une multitude de réponses et de solutions. Il est cependant impossible de répondre à tous les besoins. Il devient nécessaire de contribuer à un écosystème où la collaboration entre différentes ressources est primordiale. Ainsi, chacun peut apporter son expertise et répondre à des besoins complexes. En outre, l'accès aux services de santé et aux services sociaux prodigués par les institutions est un droit pour les personnes en situation d'itinérance. Les ressources communautaires peuvent alors accompagner les personnes concernées pour les soutenir dans l'accès aux services qui leur sont utiles. Pour des raisons d'efficacité, afin de favoriser l'accès et de réduire le temps des déplacements, plusieurs ressources communautaires et institutions devraient se trouver dans une même zone géographique, maximisant ainsi la cohérence et l'efficacité de cet écosystème.

Dans le document de positionnement déposé par la Ville de Montréal, le principe d'équité sociale et territoriale est mis en avant, et il apparaît que la répartition des ressources demeure une priorité. Bien que chaque personne concernée ayant des besoins doive pouvoir accéder à des services, il est essentiel de réfléchir à l'implantation des ressources en fonction des besoins émergents. Une sur-utilisation de certaines ressources témoigne d'un manque de ressources dans un quartier ou secteur donné. Néanmoins, l'implantation de plusieurs ressources à travers le territoire doit être réfléchie non pas pour diluer la population en situation d'itinérance à travers l'île de Montréal, mais pour répondre de manière pertinente et efficiente aux besoins. Par conséquent, l'ouverture de plusieurs ressources sur le territoire implique une réflexion quant à l'aménagement du territoire, les déplacements et l'implantation d'institutions complémentaires telles que des soins de santé ou l'accès à un centre local d'emploi. Dans cette optique, il importe de réfléchir aux obligations du système de soins de santé et de services sociaux pour bien desservir l'ensemble de la population. Il convient alors de réfléchir à l'implantation d'établissements et de services publics. Dans cette même logique, l'ouverture d'une ressource communautaire doit viser à bonifier l'offre de services déjà implantée et non pallier le manque de services.

### Recommandations

- Que l'aménagement d'un futur service soit d'abord étudié dans un contexte d'utilisation par les personnes concernées et par la maximisation de la collaboration avec les autres organisations existantes.
- Que la Ville de Montréal revoie la priorité quant à l'équité territoriale en se basant sur les besoins des personnes concernées, l'organisation des services et l'accès aux services.

## Embourgeoisement

Les différents développements immobiliers à Montréal et la création de quartiers où la publicité met en avant les services et les ajouts pour embellir l'image du lieu géographique ne tiennent pas compte de la présence de

la population locale. Néanmoins, les nouveaux acheteurs seront rapidement confrontés à cette réalité. Il est crucial de sensibiliser à cette réalité dès la vente des condos. De plus, lors de chaque aménagement, les syndicats de copropriétés devraient informer les nouveaux occupants. Au-delà des propriétaires de condos, cette réalité touche également les nouveaux acheteurs. L'embourgeoisement de nombreux lieux et quartiers montréalais entraîne un déplacement de la population locale. Pourtant, cette réalité existait bien avant l'arrivée de ces nouveaux résidents.

Dans ce contexte, la responsabilité ne doit pas reposer sur les personnes qui occupaient l'espace avant l'arrivée des nouveaux occupants. Avoir plus de considération pour l'espace urbain préexistant serait un moyen simple de réduire l'émergence des tensions. Informer les futurs occupants des réalités déjà présentes en distribuant un feuillet d'informations pour comprendre l'historique de cet espace et en prévoyant des zones aménagées pour favoriser un partage de l'espace public est essentiel.

Du point de vue urbanistique, la création d'un nouveau quartier a démontré l'importance de prévoir la circulation, les rues, les trottoirs et également un certain nombre d'institutions. À cet effet, la construction d'une école, d'une garderie et de commerces de proximité lors d'un développement massif d'un nouveau quartier est primordiale. Cela apportera une réponse aux besoins essentiels des occupants. Dans ce même ordre d'idées, il est essentiel de prévoir également des services communautaires et des services sociaux. Ainsi, les nouveaux développements devraient inclure des logements sociaux avec soutien communautaire. Un partenariat pourrait alors être établi avec une ressource spécialisée. Ces quartiers devraient également prévoir des lieux où pourront s'établir des centres communautaires offrant entraide et services de proximité. En outre, des bâtiments abordables pour de futures autres organisations pourraient amener de nouveaux services. Cela pourrait inclure des lieux d'hébergement, des espaces pour répondre à de nouvelles problématiques ou des services pour des personnes en détresse. Enfin, un aménagement prévu pour tous favorisant l'hygiène et la propreté sera bénéfique pour le vivre-ensemble.

## **Recommandations**

- Que tout aménagement de nouveaux quartiers prévoie des espaces pour des locaux communautaires ultérieurs.
- Que tout aménagement de nouveaux quartiers prévoie automatiquement une mixité sociale et de futurs logements sociaux avec soutien communautaire.
- Que des efforts soient déployés à l'arrivée de futurs occupants et renouvelés annuellement pour sensibiliser à l'historique du quartier.
- Que des espaces soient prévus pour favoriser la rencontre des citoyens, des espaces verts bienveillants et un aménagement propice à la mixité sociale et favorisant l'hygiène.

## **Sentiment de sécurité**

Le sentiment de sécurité revêt une importance capitale. Il peut influencer positivement le bien-être d'une personne ou, à l'inverse, nuire à son état de santé mentale. Il convient de distinguer le sentiment de sécurité de la sécurité elle-même. Ce sentiment se réfère à ce que ressent une personne et peut être conforté ou



diminué par divers éléments tels que l'aménagement urbain ou les relations entretenues avec les voisins. Parfois, il est influencé par le profilage social ou l'appartenance présumée à un groupe, ce qui conduit la personne à avoir une vision négative de l'autre. Cette distorsion cognitive suscite un sentiment d'insécurité chez certains individus. C'est malheureusement le cas lorsqu'un groupe de jeunes est perçu comme une gang de rue, lorsqu'une personne qui parle à voix haute est considérée comme dangereuse, ou lorsqu'un individu avec des vêtements défraîchis est vu comme une personne en situation d'itinérance. Pourtant, être jeune, avoir des enjeux de santé mentale ou être en situation d'itinérance n'implique en aucun cas une dangerosité. Au contraire, cela devrait susciter un sentiment d'ouverture et de bienveillance envers les défis que peut rencontrer l'autre personne.

L'aménagement urbain peut alors avoir un effet significatif sur le sentiment de sécurité. Des aménagements peuvent normaliser une situation, tels que des lampadaires installés pour éclairer un environnement en continu plutôt qu'au mouvement, ou encore des bancs disposés pour accueillir une diversité corporelle et permettre l'utilisation par des personnes souhaitant s'étendre. De plus, réfléchir aux installations pour augmenter le nombre de toilettes publiques accessibles, des lieux pour boire de l'eau et revoir le nombre de poubelles de recyclage et de compost a un effet bénéfique sur l'utilisation des espaces publics, la propreté et le bien-vivre ensemble. Ce type d'aménagement contribue à réduire les perceptions négatives que peuvent avoir les personnes citoyennes, qu'elles soient logées dans une tente ou dans un appartement.

### **Recommandations**

- Que l'aménagement urbain hostile à l'égard de certaines populations soit remplacé par un aménagement visant le mieux-être de toutes les parties prenantes et de toute la communauté.

### **Polarisation des opinions**

L'avènement des réseaux sociaux et la création de chambres d'écho amènent des individus à se connecter avec d'autres personnes partageant les mêmes raisonnements. Malheureusement, cela peut confirmer des informations erronées et contribuer à la désinformation. De surcroît, une radicalisation des propos est de plus en plus constatée, tandis que l'ouverture, la bienveillance et le raisonnement sont délaissés. Cela engendre de l'intolérance et cette radicalisation conduit à un extrémisme quant aux solutions proposées. Le discours rassembleur est occulté par un désir de vouloir avoir raison, avec une vision en tunnel où la solution apportée est perçue comme la seule pertinente. Pourtant, si des espaces d'échanges étaient davantage valorisés, il serait possible de constater une recrudescence de la volonté d'agir ensemble, une amélioration du tissu social et une détermination à faire appel à l'intelligence collective pour le mieux-être de tous les citoyens.

### **Recommandations**

- Que les instances et les tables de concertation soient proactives face à la détérioration du climat d'un quartier en augmentant les espaces de rencontre et de déstigmatisation.
- Que les instances gouvernementales des trois paliers de gouvernement prévoient une planification impliquant toutes les parties prenantes avec une démarche d'intelligence collective animée par des professionnels.

- Que le pouvoir accordé à un individu radicalisé soit contrebalancé par des espaces de discussions axées sur la bonne foi et le respect des droits de tous, où le bien collectif prime sur le bien-être individuel.

## Leadership de la Ville de Montréal

Divers programmes implantés dans d'autres villes du monde afin de répondre aux enjeux d'itinérance peuvent inspirer la Ville de Montréal à agir sur l'itinérance. Notamment, la Ville de New York a opté pour un programme agissant sur la prévention des évictions, *Homebase*, qui permet de soutenir les personnes en difficulté en aidant à déterminer le budget et en payant les arriérés. De plus, le Pays de Galles a adopté en 2014 le *Housing Act* renforçant les obligations des autorités municipales à agir en prévention et en soutien direct par la mise en place de l'obligation d'assister. Également, le *Denver Basic Income Project* prévoit des virements directs afin d'aider une personne à faire face à ses obligations et ainsi éviter la rue. À beaucoup plus petite échelle, dans la rue agit également sur la prévention de l'itinérance en aidant des jeunes à payer des arriérés de loyer ou encore en aidant des jeunes à retourner dans leur communauté par le paiement de billets d'autobus. Un soutien financier pour une telle initiative aiderait grandement à augmenter l'impact de ce programme.

De plus, afin d'aider les personnes les plus démunies, la Ville de Montréal peut agir en soutenant les campements par la mise en place de mesures assurant la sécurité des lieux et une gestion socio-sanitaire. Par exemple, un déploiement de mini-conteneurs aménagés pourrait permettre l'intervention psychosociale directement sur les campements, comme l'utilisation de ce type d'installation par un organisme communautaire durant la période estivale dans le Village. Par ailleurs, la gestion des matières résiduelles et des installations pour l'hygiène pourrait améliorer la qualité de vie des personnes utilisant les campements. Bien que cette solution semble contre-intuitive, des jeunes mentionnent que les campements font office de chez-soi alors que ces personnes considèrent leur tente comme un lieu où elles se sentent confortables et en sécurité, où leur intimité est assurée et où elles peuvent choisir de laisser entrer ou non les personnes en visite. Cette intimité est malheureusement déficiente dans plusieurs ressources faute d'espace. Cet aspect a également été abordé par la recherche<sup>2</sup>.

## Recommandations

- Que la Ville de Montréal assure un rôle de leadership dans la défense des droits de toute sa population.
- Que la Ville de Montréal développe des programmes ambitieux pour agir concrètement sur l'itinérance telle que l'obligation d'assister.
- Que la Ville de Montréal développe des infrastructures soutenant les personnes en situation d'itinérance telles que les habitations communautaires, les cases postales, les mini-entrepôts et casiers de rangement.
- Que la Ville de Montréal déploie des efforts pour améliorer les campements en octroyant de l'eau courante, des installations socio-sanitaires et la gestion des matières résiduelles.

---

<sup>2</sup> Pour approfondir la question sur les campements, voir le rapport de Leblanc et al. (2022). Étude de cas : Montréal, Sherbrooke et Gatineau – Une analyse des campements au Canada axée sur les droits de la personne.

## Sommaire des recommandations

### 1. Pertinence de la réponse aux besoins des personnes concernées :

- Que le déploiement de nouvelles ressources soit d'abord orienté vers la pertinence de la réponse aux besoins des personnes concernées.
- Que le respect de l'action communautaire autonome soit enchâssé dans la charte de la Ville de Montréal.

### 2. Valorisation des ressources :

- Que la Ville de Montréal octroie du financement à la mission flexible afin de soutenir et reconnaître les efforts des ressources communautaires à l'amélioration des conditions de vie des Montréalais et Montréalaises.
- Que les barrières administratives quant aux ressources communautaires soient remplacées par une volonté ferme de soutenir le déploiement des ressources, que ce soit au niveau des capacités financières, administratives, géographiques et collectives.

### 3. Organisation des services avec une vision de communauté :

- Que l'aménagement d'un futur service soit d'abord étudié dans un contexte d'utilisation par les personnes concernées et par la maximisation de la collaboration avec les autres organisations existantes.
- Que la Ville de Montréal revoie la priorité quant à l'équité territoriale en se basant sur les besoins des personnes concernées, l'organisation des services et l'accès aux services.

### 4. Embourgeoisement :

- Que tout aménagement de nouveaux quartiers prévoie des espaces pour des locaux communautaires ultérieurs.
- Que tout aménagement de nouveaux quartiers prévoie automatiquement une mixité sociale et de futurs logements sociaux avec soutien communautaire.
- Que des efforts soient déployés à l'arrivée de futurs occupants et renouvelés annuellement pour sensibiliser à l'historique du quartier.
- Que des espaces soient prévus pour favoriser la rencontre des citoyens, des espaces verts bienveillants et un aménagement propice à la mixité sociale et favorisant l'hygiène.

**5. Sentiment de sécurité :**

- Que l'aménagement urbain hostile à l'égard de certaines populations soit remplacé par un aménagement visant le mieux-être de toutes les parties prenantes et de toute la communauté.

**6. Polarisation des opinions:**

- Que les instances et les tables de concertation soient proactives face à la détérioration du climat en augmentant les espaces de rencontre et de déstigmatisation.
- Que les instances gouvernementales des trois paliers de gouvernement prévoient une planification impliquant toutes les parties prenantes avec une démarche d'intelligence collective animée par des professionnels.
- Que le pouvoir accordé à un individu radicalisé soit contrebalancé par des espaces de discussions axées sur la bonne foi et le respect des droits de tous, où le bien collectif prime sur le bien-être individuel.

**7. Leadership de la Ville de Montréal :**

- Que la Ville de Montréal assure un rôle de leadership dans la défense des droits de toute sa population.
- Que la Ville de Montréal développe des programmes ambitieux pour agir concrètement sur l'itinérance telle que l'obligation d'assister.
- Que la Ville de Montréal développe des infrastructures soutenant les personnes en situation d'itinérance telles que les habitations communautaires, les cases postales, les mini-entrepôts et casiers de rangement.
- Que la Ville de Montréal déploie des efforts pour améliorer les campements en octroyant de l'eau courante, des installations socio-sanitaires et la gestion des matières résiduelles.

## Bibliographie

- Bellot, C., et al. (2005). La judiciarisation des populations itinérantes à Montréal : Introduction au dossier thématique. Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS). En ligne : <https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2020/04/bellot-et-al-judiciarisation-2005.pdf>
- Bellot, C. & Sylvestre, M.-È. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47, 11–44.
- Fitzpatrick, S., Mackie, P., & Wood, J. (2021). Advancing a Five-Level Typology of Homelessness Prevention. *International Journal on Homelessness*, 1(1), 79–97.
- Gaetz, S., Buchnea, A., Fournier, C., Dej, E., & Schwan, K. (2024). Towards the Prevention of Youth Homelessness. *Youth*, 4, 1694–1725.
- Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S., & Schwan, K. (2016). Without a Home: The National Youth Homelessness Survey. Canadian Observatory on Homelessness Press. <https://www.homelesshub.ca/WithoutAHome>
- Goyette, Martin, Alexandre Blanchet, Céline Bellot, Jérémy Boisvert-Viens, Annie Fontaine. (2022). Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec, Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables.
- Lachapelle, R. (2007). Renouveler l'État social : les enjeux de l'action communautaire au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(2), 176–181.
- Leblanc, C., MacDonald, S., Raffestin, I., Roberge, E. et Bacro, L. (2022). Case Study: Montréal, Sherbrooke, and Gatineau—A Human Rights Analysis of Encampments in Canada. The Office of the Federal Housing Advocate.
- Leduc, L. (2024). *Un cadavre retrouvé dans la cour d'un CPE*. La Presse. 10 février 2014. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-02-10/un-cadavre-retrouve-dans-la-cour-d-un-cpe.php>
- MacDonald, S., Côté, P.-B., Fontaine, A., Greissler, É. et Houde, S. (2020). Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances. Montréal, Québec : Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2014). Politique nationale de lutte à l'itinérance : Ensemble, pour éviter la rue et en sortir. Gouvernement du Québec. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Rapport de dénombrement 2022 des personnes en situation d'itinérance visible. Gouvernement du Québec. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003630/>

Parazelli, M. (Ed.). (2021). Itinérance et cohabitation urbaine: Regards, enjeux et stratégies d'action. Presses de l'Université du Québec.

Ville de Montréal. (2024). Les conditions de succès visant à assurer une intégration harmonieuse des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole. Document de positionnement préparé en vue de la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal.